

Le 23 mai 2016

Original : Anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Conseil d'administration

Assemblée générale 2016

14-16 juin 2016

Point 12 de l'ordre du jour provisoire *

**Rapport de la visite des membres du Conseil
d'administration de l'UNICEF en Côte d'Ivoire du 4 au
8 avril 2016****I. Introduction**

1. Ont participé à la visite les membres suivants du Conseil d'administration de l'UNICEF : S.E. M. Vandi Chidi Minah, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la Sierra Leone aux Nations Unies ; Mme Sewa Lamsal Adhikari, Sous-Ministre plénipotentiaire, Représentante permanente du Népal aux Nations Unies ; M. Noboru Sekiguchi, Ministre, Mission permanente du Japon aux Nations Unies ; Mme Kristel Lõuk, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'Estonie aux Nations Unies ; Mme Desirée del Carmen Cedeño Rengifo, Attachée, Mission permanente du Panama aux Nations Unies ; M. Nicolas Pron, Secrétaire du Conseil d'administration, UNICEF ; et M. Gilles Fagninou, Secrétaire adjoint du Conseil d'administration de l'UNICEF.

2. Cette visite avait pour objectif de donner à la délégation une meilleure connaissance du fonctionnement de l'UNICEF à l'échelle nationale. Plus spécifiquement, la délégation a pu voir des exemples concrets de la coopération entre l'UNICEF et le gouvernement de Côte d'Ivoire et d'autres partenaires, y compris l'équipe nationale des Nations Unies. La visite lui a aussi permis d'en apprendre davantage sur les enjeux concernant les enfants et les femmes dans ce pays, ainsi que les défis qui les confrontent.

3. La délégation exprime toute sa gratitude au gouvernement de Côte d'Ivoire, qui lui a aimablement donné l'occasion de mener des dialogues francs et approfondis avec ses hauts cadres. La délégation remercie aussi l'équipe de l'UNICEF en Côte d'Ivoire pour une visite bien organisée et la disponibilité de son personnel.

* E/ICEF/2016/5.

4. La délégation n'a pas manqué de remarquer l'engagement et le dévouement des dirigeants et chefs de file ivoiriens à tous les échelons, ainsi que du personnel de l'UNICEF à Abidjan.

5. Le programme de la visite comprenait deux grands éléments :

(a) Des rencontres à Abidjan avec les représentants du bureau national de l'UNICEF, les hauts cadres des ministères, les membres clés de l'équipe nationale des Nations Unies et les principaux donateurs ;

(b) Des visites à Odienné, Foula, Man, Guiglo et Nizahon, où la délégation a rencontré des fonctionnaires locaux, organisations de la société civile, usagers des centres de santé, travailleurs de la santé, enseignants, administrateurs scolaires, élèves, membres des groupes communautaires, chefs religieux et personnel clé de l'UNICEF ;

(i) Pendant son séjour dans la région d'Odienné, la délégation a visité le Centre de protection maternelle et infantile, où elle a rencontré le médecin responsable et les autres membres du personnel pour discuter des soins aux femmes enceintes et du rôle des conseillers communautaires. La délégation a aussi parlé à un groupe de femmes ayant bénéficié des services de prévention de la transmission du VIH entre mère et enfant ;

(ii) À Foula, la délégation a observé les activités d'éducation et de développement de la petite enfance appuyées par l'UNICEF et s'est initiée aux efforts des habitants pour veiller à ce que leurs enfants soient adéquatement instruits dans un milieu sécuritaire. En outre, la délégation a inspecté les projets de l'UNICEF à Nizahon, où on lui a fait un exposé sur les activités de santé communautaire. La réception enthousiaste de la délégation par les deux villages témoigne sans ambages de la haute estime portée à l'UNICEF ;

(iii) À Man, la délégation a eu une rencontre non officielle avec le gouverneur et certains de ses cadres. Le gouverneur leur a expliqué l'importance de la région par le passé, de son potentiel touristique et économique et des défis qu'y posent les questions de santé. La délégation a visité l'hôpital régional de Man et la clinique juridique qu'appuie l'UNICEF à Guiglo ;

(iv) À Guiglo, la délégation a rendu une visite de courtoisie auprès du gouverneur, qui leur a expliqué les priorités relatives aux enfants et aux femmes dans la région.

6. Ce rapport présente le sommaire de ces discussions et conclut avec les observations et recommandations de la délégation.

II. Principaux enjeux concernant les enfants et les femmes en Afrique de l'Ouest et en Côte d'Ivoire¹

Situation générale

7. Le gouvernement ivoirien s'efforce de faire de la Côte d'Ivoire un pays en émergence d'ici 2020. Cette vision ambitieuse repose sur la projection d'une forte croissance économique, notamment soutenue par un milieu propice aux affaires et un processus de réduction de la pauvreté. Après une décennie de conflits militaires et politiques, l'économie ivoirienne a recommencé à croître en 2012 en raison de

¹ Source : Institut National de la Statistique et ICF International, « Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples de Côte d'Ivoire 2011-2012 » (Calverton, Maryland, 2013), à moins d'avis contraire.

plusieurs réformes et d'un investissement massif dans les secteurs en croissance. Au cours des quatre dernières années, la Côte d'Ivoire a réussi à se repositionner en Afrique.

Démographie et pauvreté

8. En 2015, on dénombrait 23,3 millions d'habitants en Côte d'Ivoire. Assez jeune, la population comptait 75 % d'individus de moins de 34 ans. Le taux de fertilité se chiffre à cinq enfants par femme en moyenne, avec des écarts entre régions rurales (6,3 enfants par femme) et urbaines (3,7 enfants par femme). De récentes mesures des taux de pauvreté au pays ont révélé que 46,3 % de la population vit toujours sous le seuil de pauvreté, une légère baisse par rapport au taux de 48,9 % enregistré en 2008. Cependant, des écarts importants séparent les régions rurales des zones urbaines, qui comptent respectivement 56,8 % et 35,9 % de pauvres. Ces taux de pauvreté, conjugués à un accès très limité aux programmes de protection sociale, posent une sérieuse menace pour la cohésion sociale.

Mortalité infantile et juvénile

9. Le taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans est passé de 125 pour 1000 en 2005 à 108 pour 1000 en 2012. Malgré une réduction au cours des deux dernières décennies, ce taux est toujours trop élevé, car un enfant sur neuf meurt avant l'âge de 5 ans. Le risque est particulièrement élevé pour les enfants des familles les plus pauvres et pour ceux dont la mère est peu instruite. Le taux de mortalité infantile se chiffre à 68 pour 1000 et plus de la moitié des décès d'enfants n'ayant pas encore un an adviennent pendant le premier mois de vie, qu'on appelle la période néonatale. Cette mortalité néonatale élevée est liée aux complications obstétriques et néonatales. Les principales causes de décès sont la naissance prématurée (33 %), le traumatisme à la naissance (27 %) et les infections (15 %). Plus d'un tiers des décès adviennent au cours du premier mois de vie et plus de la moitié lors de la première année de vie. La mortalité post-néonatale est attribuable pour 38 % à la malaria, 15 % à la pneumonie et 12 % à la diarrhée.

Mortalité maternelle

10. À 614 décès pour 100 000 naissances vivantes, la mortalité maternelle très élevée en Côte d'Ivoire place le pays au 7^e rang parmi les derniers de classe à ce chapitre. Les principales causes de mortalité maternelle sont les hémorragies post-partum et périnatales, les grossesses extra-utérines et la rupture des membranes. Moins de la moitié (44 %) des femmes enceintes bénéficient de quatre visites prénatales. Seuls 59 % des accouchements sont supervisés par du personnel de santé qualifié, mais ce pourcentage varie grandement en faveur des régions urbaines.

Malnutrition

11. Seule une femme sur dix pratique l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois de la vie. Seuls 5 % des enfants de 6 à 24 mois ont un régime alimentaire minimalement adéquat. La prévalence des retards de croissance est de 30 % à l'échelle nationale, et aussi forte que 39 % dans le nord du pays, tandis que 14 % des enfants naissent avec un poids insuffisant. L'anémie atteint des niveaux alarmants : 75 % des enfants de 6 à 59 mois et 54 % des femmes en souffrent, avec des écarts entre régions.

Eau et assainissement

12. Environ 82 % des Ivoiriens ont accès à une source d'eau améliorée, encore là avec des écarts significatifs entre régions rurales (69 %) et urbaines (93 %). Seuls 22 % de la population ont accès à des installations sanitaires améliorées (10 % en milieu rural et 33 % en milieu urbain). La part de la population sans accès à des latrines et qui pratique la défécation à aire ouverte se chiffre à 25 % (51 % en milieu rural et 6 % en milieu urbain).

VIH/SIDA

13. Malgré le déclin de la prévalence du VIH/SIDA, qui est passé de 4,7 % en 2005 à 3,7 % en 2012, la Côte d'Ivoire affiche toujours le second taux en importance en Afrique de l'Ouest. De récentes analyses confirment la féminisation du VIH, avec une prévalence de 4,5 % parmi les femmes (2,9 % en milieu rural et 5,6 % en milieu urbain). Selon un rapport en l'UNAIDS en 2015, la part de femmes enceintes recevant un traitement antirétroviral se chiffre à 79 %, par rapport à 55 % en 2012. Le taux de transmission verticale du VIH est passé de 28 % en 2011 à 23,8 % en 2014. Chaque jour, en Côte d'Ivoire, 13 enfants naissent avec le VIH/SIDA et 63 000 ont toujours besoin du traitement antirétroviral.

14. L'évaluation nationale menée en 2015 par l'initiative All In révèle une augmentation du VIH parmi les adolescents. La féminisation du VIH est un enjeu important parmi ce groupe : pour un garçon séropositif, huit jeunes filles sont infectées. Près d'une adolescente sur trois (30 %) de 15 à 19 ans est enceinte ou a déjà un enfant (19 % en milieu urbain et 46 % en milieu rural). Parmi les adolescents de 15 à 19 ans, 82 % manquent de connaissances à propos du VIH/SIDA.

Éducation et enfants déscolarisés

15. Le taux net de scolarisation est passé de 55 % en 2006 à 68 % en 2012, mais des écarts persistent entre les sexes (64 % pour les filles et 72 % pour les garçons). Les régions du nord et du nord-ouest du pays connaissent les taux les plus bas, avec 56 % et 50 % respectivement. Seuls environ 4,5 % des enfants de 3 à 5 ans fréquentent un centre de développement de la petite enfance, et là aussi des écarts séparent les milieux ruraux (1,9 %) des zones urbaines (9,1 %). Quelque 1,2 million d'enfants de 6 à 11 ans et 0,8 million d'enfants de 12 à 15 ans sont déscolarisés. Ce sont en majorité des filles résidant au nord, à l'ouest et au nord-ouest du pays. Le taux d'abandon est élevé et augmente à mesure que progresse la scolarisation. Les données suivantes méritent une attention toute particulière :

- (a) 3 enfants sur 4 s'inscrivent au cycle primaire ;
- (b) 5 enfants sur 9 terminent le cycle primaire ;
- (c) 2 enfants sur 5 s'inscrivent au cycle secondaire ;
- (d) 1 enfant sur 6 termine le cycle secondaire.

16. Parmi les principales causes d'abandon scolaire : la pauvreté, l'ignorance par les parents de la valeur de l'éducation, et les normes sociales concernant l'éducation des filles. Du côté de l'offre scolaire : des infrastructures inadéquates, une pénurie de fournitures scolaires et de manuels, une pénurie d'enseignants qualifiés, l'éloignement de l'école, et même l'absence d'école. Une analyse nationale de la

situation a révélé que 2 millions d'enfants sont déscolarisés en Côte d'Ivoire, et que les filles et les enfants handicapés sont les plus affectés. En septembre 2015, le Parlement a adopté une loi rendant l'école obligatoire de 6 à 16 ans.

Violence contre les enfants et exploitation des enfants

17. Selon des données datant de 2006, un enfant sur cinq est sujet à des punitions physiques sévères. D'autres données recueillies en 2012 indiquent qu'une jeune fille sur quatre âgée de 15 à 19 ans a été victime de violence physique depuis l'âge de 15 ans et que 4,7 % ont été victimes de violence sexuelle commise par leur partenaire intime pendant les 12 mois ayant précédé l'étude. À l'école, la violence est également rampante : près d'un enfant sur deux est frappé par ses enseignants et un sur trois est humilié, tandis que deux sur cinq (garçons et filles) sont victimes de harcèlement sexuel, dont plus d'un cas sur 10 perpétré par un enseignant. Une jeune fille sur cinq a été victime de viol, que ce soit à l'école ou ailleurs. Les mutilations génitales féminines affectent plus d'une femme sur trois (38 %), et la moitié des femmes de 15 à 49 ans ont été excisées avant l'âge de 4 ans. Dans la plupart des cas, l'excision est pratiquée avant l'âge de 10 ans. Le travail des enfants touche jusqu'à 1,4 million d'enfants de 5 à 17 ans, qui travaillent en moyenne 51 heures par semaine et dont la moitié œuvre dans le secteur agricole. Une grande proportion d'enfants ne vivent pas avec leurs parents (20 % des enfants de moins de 18 ans et 41 % des 15 à 17 ans), les fillettes étant davantage à risque de se trouver placées hors de leur famille.

18. La détection et l'orientation des enfants victimes de violence représentent un véritable défi, car l'offre de services coordonnés de protection de l'enfance est fort limitée.

Enregistrement des naissances

19. Depuis 1964, l'enregistrement de toutes les naissances est obligatoire en Côte d'Ivoire. Pourtant, seuls 65 % des enfants de moins de 5 ans sont inscrits à l'état civil. Quelque 1,8 million de jeunes de moins de 17 ans n'y sont pas inscrits. Dans les régions rurales, ce problème est grave, car seul un enfant sur deux est inscrit, contre huit sur dix en ville.

20. Les régions les plus affectées par le conflit qui a fait rage pendant une dizaine d'années en Côte d'Ivoire connaissent les taux d'enregistrement des naissances les plus bas, notamment à l'ouest, au sud-ouest, au centre, au nord-ouest et au nord du pays, où seul environ un enfant sur deux est inscrit à l'état civil. Parmi les principales raisons de cette situation : manque d'information sur les procédures d'enregistrement, infrastructure inadéquate, pénurie de registres, piètre qualification du personnel et manque de supervision.

Protection sociale

21. Au cours des dernières années, le gouvernement a lancé de grandes initiatives, comme la mise sur pied d'un fonds pour les femmes, un programme de logement social et l'assurance maladie universelle. Il a également adopté une stratégie nationale de protection sociale qui comprend une série intégrée de transferts de

fonds et de mesures d'inclusion sociale, ce qui en fait un cadre important pour que la croissance nationale soit équitable et favorable aux plus démunis.

22. La Banque mondiale a affecté 50 millions de dollars à un projet de transferts de fonds au nord et à l'ouest du pays, là où les indicateurs sociaux sont les plus désastreux. Le gouvernement ne s'est toutefois pas encore engagé à verser de tels transferts à long terme et aucun financement national n'est prévu. Gérer efficacement un grand nombre de petits projets hétéroclites mis en œuvre par une multitude d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux nuit à la protection sociale.

III. Rencontres de haut niveau

Rencontre avec le Premier ministre

23. La délégation a été impressionnée de constater à quel point le Premier ministre, S.E. Daniel Kablan Duncan, connaissait bien le travail de l'UNICEF en Côte d'Ivoire et appréciait sincèrement les efforts de l'UNICEF en Côte d'Ivoire. Le Premier ministre a rappelé l'aspiration de la Côte d'Ivoire à devenir un pays à revenus moyens d'ici 2020. Il a également exposé à la délégation les progrès en matière de sécurité et de développement depuis la fin du conflit et a mentionné les élections présidentielles bien accueillies et pacifiques d'octobre 2015. Il a noté que la transformation de la Côte d'Ivoire en pays à revenus moyens devait aussi se manifester en zone rurale. Il a informé la délégation de l'intention du gouvernement d'ouvrir l'accès à l'électricité à l'échelle des villages d'ici 2017 et de répandre largement l'accès à l'eau potable. Le Premier ministre a également mentionné le besoin crucial de personnes compétentes et instruites, et la nécessité d'offrir des perspectives éducatives suffisantes et appropriées aux enfants et aux adultes. Enfin, le Premier ministre a renouvelé l'engagement du gouvernement en matière de nutrition par la formulation d'une stratégie multisectorielle pour la nutrition, qui a été intégrée au Plan national de développement 2016-2020.

Rencontre avec le ministre des Affaires étrangères

24. Le ministre des Affaires étrangères, S.E. Albert Mabri Toikeusse, a souligné que le soutien de l'équipe nationale des Nations Unies était nécessaire pour asseoir la stabilité post-conflit et assurer le développement de la Côte d'Ivoire. Ce soutien est évident dans le rôle que joue l'UNICEF comme agent de proximité à l'échelle communautaire et régionale, pour écouter les gens et en informer le gouvernement. Pendant son mandat comme ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, le ministre a apprécié sa relation de travail avec l'UNICEF, qui a notamment mené à l'ouverture de centres de santé dédiés aux femmes. Le ministre a expliqué avoir adopté l'initiative « Unis dans l'action » en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'UNICEF et d'autres agences des Nations Unies lorsqu'il était ministre du Plan et du Développement. Selon lui, cette initiative représente un mécanisme parmi les plus importants pour augmenter l'efficacité des programmes d'aide.

25. Le ministre a exprimé sa gratitude pour la contribution positive de l'UNICEF avant, pendant et après la période de crise, en particulier pour les enfants et les femmes dans les domaines de l'éducation, de l'enregistrement des naissances et du VIH/SIDA.

26. Le ministre a parlé du mécanisme de coordination intergouvernemental pour les activités de développement en Côte d'Ivoire, qui cherche à améliorer la coordination effective entre tous les acteurs, tant bilatéraux que multilatéraux. En tant que ministre du Plan et du Développement, notre interlocuteur menait des rencontres de coordination tous les deux mois avec les ministres concernés, comme ceux des Affaires étrangères et des Finances. Il coordonnait également son action avec celles des organismes onusiens et des autres acteurs multilatéraux et internationaux.

Rencontre avec la ministre du Plan et du Développement

27. La ministre du Plan et du Développement, S.E. Niale Kaba, a affirmé que son ministère, principal interlocuteur aux agences des Nations Unies, collabore à la mise en œuvre du Plan national de développement. Elle a aussi expliqué que le nouveau plan, qui couvre la période 2016 à 2020, a été rédigé par le gouvernement en étroite collaboration avec les agences des Nations Unies et a été adopté par le Parlement à l'automne 2015.

28. La ministre a souligné l'importance d'indicateurs précis pour permettre au gouvernement de veiller adéquatement à la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable et de suivre les changements dans la situation des enfants et des femmes en particulier. La ministre a remercié l'UNICEF pour son aide à la préparation de ces indicateurs et a rappelé à la délégation qu'elle comptait sur le soutien continu de l'UNICEF pour le suivi et l'évaluation.

29. La ministre a expliqué que le ministère des Finances est chargé de l'administration à court terme de l'économie nationale, tandis que le ministère du Plan et du Développement assume des responsabilités pour l'économie à long terme. La ministre s'est dite convaincue qu'une bonne coordination entre les ministères est essentielle au succès du développement et a décrit les voies par lesquelles le ministère du Plan et du Développement aide d'autres ministères à préparer leurs plans sectoriels.

30. La ministre a affirmé que l'économie ivoirienne se portait bien, mais a rappelé que le gouvernement doit porter une attention particulière aux taux de change, car il doit emprunter auprès de partenaires étrangers et multilatéraux pour financer certains secteurs, comme l'éducation.

Rencontre avec la ministre de l'Éducation nationale

31. La ministre de l'Éducation nationale, S.E. Kandia Camara, a rappelé que la Côte d'Ivoire et l'UNICEF ont noué un partenariat fructueux avant le conflit, partenariat qui a continué de prospérer après la fin du conflit. La ministre explique que le gouvernement a introduit l'éducation gratuite et obligatoire en septembre 2015, car il est convaincu qu'augmenter le taux de scolarité est essentiel pour le succès du pays.

32. La ministre a affirmé que le principal défi en matière de ressources humaines est de trouver la voie pour atteindre les classes appropriées avec les enseignants adéquats. Elle a également expliqué à quel point il est non seulement important

d'assurer l'accès à l'éducation, mais également la qualité de l'éducation. Le gouvernement a donc mis en œuvre divers programmes, comme la réforme du cursus scolaire, le renforcement de la capacité des enseignants et les cantines scolaires, avec l'appui de divers partenaires.

33. Pour la ministre, l'État a besoin d'écoles tant publiques que privées, car tous les villages ivoiriens ne disposent pas d'une école publique. Le gouvernement, dans certaines circonstances, compte sur l'éducation offerte par les écoles communautaires dans les villages. Le gouvernement a d'ailleurs l'intention d'en convertir certaines en écoles publiques.

34. La ministre a souligné le faible taux de scolarisation des filles, surtout en milieu rural, une situation en partie attribuable aux grossesses précoces et à la migration des villageois vers les villes. Le gouvernement collabore avec l'UNICEF pour sensibiliser les collectivités à l'importance de l'éducation, tant des filles que des garçons.

35. La ministre a souligné l'importance des classes préscolaires pour encourager la scolarisation future, surtout en zone rurale, où ce cycle scolaire est quasi inexistant. À cet égard, elle a exprimé son appréciation pour l'appui de l'UNICEF.

36. La ministre a présenté des exemples de l'appui de l'UNICEF au gouvernement :

(a) Collecte de données statistiques sur les écoles et les élèves, chaque année, en mars ;

(b) Promotion de la campagne d'écoles « amies des enfants et des filles » pour rejeter la violence à l'école contre les enfants et les filles, avec l'appui du programme de protection de l'enfance pendant des années ;

(c) Formation de divers clubs, y compris des comités d'enseignants ;

(d) Sensibilisation au mariage précoce en collaboration avec le ministère de la Famille.

37. La ministre a aussi expliqué que le gouvernement avait formé un comité national pour s'attaquer à la violence contre les enfants. Elle a rappelé qu'il y a des lois et règlements qui punissent les auteurs de violence envers les enfants, y compris la violence sexuelle. Elle a indiqué que le gouvernement a adopté une politique de tolérance zéro et ne fait aucun compromis en la matière.

Rencontre avec la ministre de la Salubrité urbaine et de l'assainissement

38. La ministre de la Salubrité urbaine et de l'assainissement, S.E. Anne Desirée Ouloto, a été nommée à ce poste en janvier 2016. De novembre 2012 à janvier 2016, en tant que ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, elle a été la principale partenaire gouvernementale de l'UNICEF. Elle a souligné le rôle de chef de file joué par l'UNICEF en faveur des enfants ivoiriens et loué l'excellente réputation de l'agence onusienne. La ministre a affirmé que l'assainissement était une priorité du gouvernement et que le président lui-même était déterminé à améliorer la situation. Le gouvernement a formé un groupe de travail sur l'hygiène et l'assainissement, présidé par le Premier ministre et dont elle est vice-présidente. La ministre explique la démarche intersectorielle adoptée par la stratégie d'assainissement, qui touche à plusieurs secteurs interreliés, comme l'éducation, et se veut participative, encourageant le rôle important joué par les chefs traditionnels et religieux.

Rencontre avec la ministre de la Cohésion sociale

39. La ministre de la Cohésion sociale, S.E. Mariatou Koné, a accueilli la délégation et sollicité l'appui continu de l'UNICEF en Côte d'Ivoire. Elle a expliqué le rôle important de son ministère dans un pays qui se relève d'une dizaine d'années de conflit. Elle a loué l'UNICEF pour son travail extraordinaire dans le pays et a bon espoir que le nouveau programme national continuera d'appuyer les efforts du gouvernement en matière de solidarité et de cohésion sociale.

Rencontre avec le ministre de la Promotion de la jeunesse, de l'Emploi des jeunes et du Service civique

40. Le ministre de la Promotion de la jeunesse, de l'Emploi des jeunes et du Service civique, S.E. Sidi Tiémoko Touré, a accueilli la délégation et félicité l'UNICEF et le représentant national pour leurs réalisations extraordinaires, notamment pour les jeunes, avant, pendant et après le conflit. Il a noté que son ministère dirigeait l'initiative All In en partenariat avec les ministères de la Santé, de l'Éducation, de la Promotion de la Famille, de la Femme et de la Protection de l'enfant. Il a parlé du département nouvellement créé pour la jeunesse en situation de radicalisation, en soulignant l'importance de la prévention. Il a également exprimé ses craintes face à l'émigration des jeunes gens instruits et a souligné l'importance de trouver une solution à ce problème. Il a noté certaines initiatives mises en œuvre par son ministère, comme la collaboration avec la France en matière d'immigration, la création d'une plateforme Internet pour l'emploi des jeunes, un projet sur les jeunes et le maintien de la paix, et l'utilisation de U-Report, un instrument de messagerie numérique inspiré des expériences du Kenya et du Sénégal. Le ministre a dit espérer que l'UNICEF continue d'appuyer son ministère, notamment dans le cadre du nouveau programme national.

41. La délégation a loué le ministre pour l'engagement politique et financier du gouvernement envers les enfants et les adolescents, et l'a félicité pour son rôle de chef de file de l'initiative All In. La délégation a voulu connaître la vision du ministre pour s'assurer que tous les enfants et adolescents aient accès aux services sociaux de base, notamment en matière d'éducation et de santé, en soulignant la nécessité d'aborder ces enjeux de façon intersectorielle. La délégation a également félicité le ministre de la position de la Côte d'Ivoire comme pays phare pour la seconde décennie de vie, mentionnant que le pays pourrait servir de modèle à la région, étant donné le nombre élevé de jeunes en Afrique.

IV. Rencontres avec les représentants des Nations Unies et de la société civile

Rencontre avec l'équipe de gestion du bureau national de l'UNICEF

42. La délégation a reçu de l'information sur les grands enjeux qui confrontent les enfants et les femmes dans la région et en Côte d'Ivoire, dont fait état la section II.

43. La délégation a rencontré la représentante de l'UNICEF en Côte d'Ivoire, Mme Adèle Khudr, et la représentante adjointe, Mme Christina de Bruin, ainsi que les chefs des sections vouées à la survie et au développement de l'enfant, à l'éducation de base, à la protection des enfants, à la santé des enfants et des femmes, aux enfants aux prises avec le VIH/SIDA, aux partenariats, à la société civile et aux

communications. Les chefs de section ont décrit les défis qui les confrontent en Côte d'Ivoire et donné un aperçu des voies qu'ils comptent emprunter pour y répondre.

44. Pour ce qui est de la coordination interne, l'UNICEF en Côte d'Ivoire tâche d'assurer une mise en œuvre efficace des programmes en organisant des rencontres mensuelles parmi les gestionnaires nationaux et des réunions générales du personnel, mais aussi en assurant le suivi mensuel et trimestriel du rendement du bureau en fonction de plusieurs indicateurs. La délégation s'est montrée satisfaite du milieu de travail de l'UNICEF en général, et notamment des rencontres périodiques qui encouragent la communication continue entre les membres du personnel, l'établissement d'un équilibre vie-travail, le renforcement des capacités par le biais de formations individuelles et la promotion de bonnes relations entre la gestion et l'association du personnel.

45. Des rencontres bimensuelles permettent de maintenir la coordination interne du système des Nations-Unies et avec d'autres agences, comme la Banque mondiale.

46. L'un des défis majeurs qui confrontent l'équipe de gestion du pays est de mobiliser et de maintenir des ressources financières et humaines adéquates.

Réunion avec le Coordonnateur résident des Nations Unies

47. Le Coordonnateur résident, M. M'Baye Babacar Cissé, a exposé à la délégation les enjeux suivants :

(a) *Climat politique* : Grâce au progrès satisfaisant accompli dans le cadre du dialogue politique, la situation s'est grandement améliorée. Les élections présidentielles d'octobre 2015 ont été les premières élections menées pacifiquement au pays.

(b) *Situation économique* : La croissance économique est forte, se chiffrant à 9 % annuellement d'après les rapports. Cependant, des écarts économiques et sociaux demeurent, car la richesse nationale n'atteint pas les pauvres et la répartition des revenus est très inégale. Parmi les autres défis : accès limité aux soins de santé et taux de pauvreté de près de 46 %.

(c) *Situation sociale* : La cohésion sociale reste fragile, surtout dans les régions d'immigration vers le Burkina Faso, le Ghana et le Libéria. Pour régler ce problème, les groupes de jeunes ont mené des dialogues sur divers sujets. Le programme d'enregistrement des naissances a reçu l'appui du Fonds de consolidation de la paix et l'UNICEF devrait en être l'agence de mise en œuvre. Même après le retrait de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en juillet 2017, les efforts pour assurer la réconciliation nationale devront continuer.

(d) *Perspectives futures* : On aura besoin de 16 milliards de dollars pour mettre en œuvre le nouveau Plan national de développement, qui a servi de base au Plan-cadre des Nations unies pour le développement. Les activités du système des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Plan national de développement doivent s'harmoniser avec le Programme 2030.

Si la Côte d'Ivoire a peu de chances de devenir un pays en émergence à revenus moyens d'ici 2020, il n'en reste pas moins que le pays a beaucoup de potentiel. Le plus gros défi à relever est de consolider la paix et la cohésion sociale. Comme les gens reviennent du Burkina Faso, du Ghana et du Libéria en grand nombre, la cohésion sociale revêt une importance capitale. La stabilité de la Côte

d'Ivoire importe non seulement pour le pays lui-même, mais pour l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble.

(e) *Autres sujets connexes* : Le renforcement des institutions à l'échelle nationale et locale est essentiel, sans parler des ressources compétentes dont elles doivent être dotées. Cependant, il y a une importante fuite des cerveaux, car les individus hautement qualifiés se retrouvent dans des institutions comme la Banque mondiale. Or, comment attirer ces ressources humaines de grande valeur vers le secteur public ? Le renforcement des capacités à l'échelon institutionnel, plutôt qu'individuel, serait une stratégie plus efficace pour répondre à ce problème. Le coordonnateur résident reconnaît le rôle joué par l'UNICEF en Côte d'Ivoire et la haute estime dans laquelle le gouvernement tient son travail.

Rencontre avec l'équipe nationale des Nations Unies

48. L'équipe des Nations Unies en Côte d'Ivoire est constituée de 16 agences résidentes et de 4 agences non résidentes. L'équipe nationale doit mettre en place un mode de collaboration avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire. Les agences qui travaillent en étroite collaboration avec l'UNICEF (Programme alimentaire mondial, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme conjoint des Nations Unies pour le VIH/SIDA, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires) ont présenté leur travail à la délégation.

49. Les chefs des différentes agences ont exposé à la délégation les grands défis qui les confrontent et ont décrit la façon dont ils comptent renforcer la contribution de l'équipe des Nations Unies en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » pour mieux livrer les programmes et mieux gérer les ressources.

Rencontre avec la société civile

50. La délégation a eu l'occasion de rencontrer les représentants des diverses ONG qui travaillent en étroite collaboration avec l'UNICEF. Axées sur les programmes et initiatives voués aux enfants et aux femmes, elles ont fait part à la délégation de leurs vues sur la question.

51. Parmi les défis auxquels la société civile est confrontée : la difficulté d'accès à certaines institutions étatiques, comme les stations de police, la mobilisation des ressources, la prévalence des grossesses à l'école, les mutilations génitales féminines, le VIH/SIDA, la pénurie des certificats de naissance, le manque de capacité technique et matérielle.

V. Tournées en région

Rencontre avec le gouverneur de Odienné

52. Selon le gouverneur de Odienné, les principaux enjeux qui touchent les enfants, les mères et les jeunes dans la région sont la pauvreté, le VIH/SIDA (y compris la transmission entre la mère et l'enfant), l'accès à l'éducation, l'analphabétisme, surtout en milieu rural, le chômage des jeunes et le faible taux d'enregistrement des naissances.

53. Il y en a d'autres, notamment le mariage précoce et les mutilations génitales, ainsi que la coutume voulant que le mari interdît à sa femme enceinte de fréquenter le centre de santé.

54. Le gouverneur a non seulement exprimé sa gratitude envers les contributions positives et précieuses de l'UNICEF, mais aussi son désir de voir les projets se poursuivre.

Visite au Centre de protection maternelle et infantile d'Odienné

55. Dans la région d'Odienné, la délégation a visité le Centre de protection maternelle et infantile, où elle en a appris davantage sur la gestion du VIH et de la prévention de la transmission entre la mère et l'enfant. L'appui de l'UNICEF au centre a contribué aux efforts nationaux de réduction de la mortalité infantile et maternelle et renforcé la réponse au VIH dans la région.

56. La délégation a pu discuter avec le médecin responsable de la clinique, qui leur a présenté le protocole de traitement des femmes enceintes séropositives de la première visite de soins prénatals au dernier stade du développement de l'embryon. La délégation a appris que la clinique offre des soins prénatals, y compris la prévention de la transmission du VIH, les services de travail et d'accouchement, la planification familiale, la vaccination, le dépistage du VIH et le counselling, les services de nutrition et les soins médicaux.

57. La délégation en a aussi appris davantage sur le rôle des conseillers communautaires dans le suivi des femmes enceintes jusqu'au dernier stade de développement de l'embryon. La délégation a été en mesure de parler avec des femmes enceintes bénéficiant du programme de prévention de la transmission du VIH.

58. La délégation a appris que la clinique profitait de l'appui technique et logistique de l'Organisation pour le développement des activités des femmes, une ONG locale, pour coordonner ses activités liées aux collectivités, avec financement de l'UNICEF.

59. Les grands défis auxquels est confrontée la clinique sont les suivants :

- (a) La difficulté de repérer les enfants vivant avec le VIH et de leur fournir le traitement nécessaire ;
- (b) L'absence de capacité nationale pour examen en laboratoire nécessaire au diagnostic précoce des bébés exposés au VIH, notamment à l'échelle régionale ;
- (c) Seul un médecin travaille à la clinique. Malgré ses efforts, le manque de personnel médical limite le nombre de patients que peut recevoir la clinique, ainsi que la qualité des soins offerts ;
- (d) La faible participation des hommes, due à un manque d'appréciation de l'importance des soins prénatals ;
- (e) La stigmatisation continuelle attachée aux femmes séropositives, surtout par les maris de femmes enceintes ;
- (f) Le caractère inabordable pour certaines femmes des services réguliers de la clinique (autres que ceux liés au VIH/SIDA).

Visite à Foula

60. À Foula, la délégation a visité un centre d'éducation et de développement de la petite enfance appuyé par l'UNICEF. Les membres ont pu parler aux enfants et assister à des exposés présentés par le personnel de l'école locale. La délégation a également rencontré un groupe des mères, au village, qui participe activement à la bonne marche du centre.

61. La délégation a appris que la récente construction de salles de classe par la communauté à Foula a contribué à réduire le nombre de classes que les enseignants doivent partager chaque jour. Il n'y en a pourtant pas encore assez, car quelque 54 élèves ne sont pas inscrits à la classe appropriée, une situation susceptible de nuire à la qualité de l'éducation.

62. Il faut réduire l'écart persiste entre filles et garçon en matière d'inscription et de maintien à l'école, surtout dans les trois dernières classes du cycle. Il faut également ouvrir une école secondaire près du village.

63. Les habitants de Foula ont exprimé leur gratitude pour l'appui de l'UNICEF et leur volonté de coopérer avec l'UNICEF à l'avenir.

64. La visite à Foula fut une excellente occasion d'observer une initiative communautaire et de constater l'engagement et l'appropriation en matière d'éducation, dans laquelle le financement de l'UNICEF répond aux besoins de la collectivité. Ce modèle de coopération pourrait également servir dans d'autres villages.

Visite à l'hôpital régional de Man

65. La délégation a visité l'hôpital régional de Man, situé dans la région de Tonkpi, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, où l'économie et le système de santé publique ont été gravement affectés par des années de conflit. La visite a donné à la délégation l'occasion d'observer la prestation de services par un hôpital de recours situé dans une zone urbaine récemment touchée par le conflit.

66. L'hôpital sert 4 districts sanitaires sur les 82 que compte la Côte d'Ivoire et fournit des services non seulement aux patients ivoiriens, mais aussi guinéens et libériens en raison de sa situation géographique privilégiée. De 2003 à 2007, tandis que le conflit faisait rage, l'hôpital a été exclusivement administré par les ONG.

67. L'hôpital compte 25 départements, dont ceux de pédiatrie, soins intensifs néonataux, maternité et soins obstétricaux d'urgence. Sa démarche de soins de santé est holistique et comprend la promotion, la prévention et le traitement des maladies touchant les mères et les enfants.

68. La région de Tonkpi est appuyée par le bureau de l'UNICEF à Man. L'UNICEF appuie l'hôpital pour s'assurer qu'il a la capacité de fournir les soins essentiels.

69. La délégation a conclu que l'hôpital fournissait des soins extrêmement efficaces et utiles à la collectivité. En particulier, le département de nutrition thérapeutique en pédiatrie semble très efficace dans le traitement de la malnutrition sévère aiguë. L'hôpital est bien entretenu et le niveau des installations médicales adéquat. Cependant, l'institution manque de ressources humaines et physiques suffisantes pour composer avec la demande importante de services dans la collectivité.

70. Les principaux problèmes de l'institution sont les suivants :

- (a) Des milliers d'enfants n'ont pas de certificat de naissance, en raison du conflit, ce qui les empêche d'accéder aux soins de santé primaires ;
- (b) Les bonnes pratiques en matière de santé, d'hygiène et de saines habitudes de vie sont mal connues dans la collectivité ;
- (c) Le taux de malnutrition aiguë sévère, de malaria et de VIH/SIDA est élevé, mais le principal problème demeure l'intégration des divers services de santé en un seul système de soins durables ;
- (d) Il faut augmenter l'accès à un vaste éventail de soins de santé au moyen d'une série de mesures promotionnelles, préventives et curatives ;
- (e) De même, il faut renforcer le système d'orientation à l'échelle régionale et maintenir des chaînes d'approvisionnement fiables pour éviter les pénuries d'équipements médicaux essentiels à tous les échelons du système de santé ;
- (f) On doit diffuser dans la région et ailleurs les bonnes pratiques en matière de santé, d'hygiène et de saines habitudes de vie ;
- (g) Il y a un manque criant de personnel médical qualifié pour assurer les services essentiels.

Visite à une clinique juridique de Guiglo

71. La délégation a visité la clinique juridique de Guiglo, un projet conjoint mis sur pied en 2013 dans le sillage du conflit, en collaboration avec le gouvernement, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, afin de donner accès à la justice, particulièrement aux femmes et aux victimes de violence sexuelle.

72. Le projet soutient six cliniques juridiques dans onze régions, y compris Guiglo. Les cliniques, gérées par le gouvernement et les ONG, ont pour objectif de :

- (a) fournir de l'information et de l'orientation juridique gratuite et individuelle ;
- (b) promouvoir la connaissance des droits parmi la population afin d'assurer l'accès à la justice au moyen des médias locaux et d'activités de proximité dans les milieux ruraux ;
- (c) former les acteurs locaux sur des questions de droits spécifiques, y compris l'enregistrement des naissances et la violence sexuelle ;
- (d) fournir de l'assistance juridique aux enfants et aux femmes, en particulier pour les personnes détenues, les femmes victimes de violence et les enfants confrontés à la loi ;
- (e) élaborer et diffuser des ressources pédagogiques sur les droits ;
- (f) organiser des échanges et assurer la collaboration entre acteurs du domaine juridique et de l'appui à l'enregistrement à l'état civil.

73. Fondée en mai 2013, la clinique juridique de Guiglo répond aux objectifs généraux mentionnés plus haut et vise à faciliter les consultations juridiques, la formation juridique, l'appui au processus judiciaire d'enregistrement à l'état civil, l'organisation de visites aux centres de détention, y compris les commissariats de police, et la promotion de la sensibilisation aux droits juridiques.

74. La clinique est axée sur la sensibilisation aux droits de la personne, à l'accès à la justice et au renforcement d'un milieu protecteur pour les enfants de Guiglo. Elle offre des consultations gratuites et individuelles sur des questions comme l'enregistrement des naissances, le droit de la famille, l'héritage, la violence et l'assistance juridique. Elle participe aussi résolument dans les activités de sensibilisation.

75. La délégation a parlé à la mère de la victime d'un viol. Issue d'une communauté assez conservatrice et vivant dans des conditions difficiles, la mère a déposé une plainte et sollicité de l'aide juridique. La clinique l'a appuyée dans ses démarches jusqu'à la conclusion de la plainte et la poursuite subséquente contre l'auteur du délit. La résolution fructueuse de la plainte est un bon exemple des changements qu'on peut provoquer dans la collectivité pour répondre à l'impunité, en grande partie grâce aux activités de promotion des droits menées par la clinique. La délégation a appris que de telles plaintes, quand elles sont menées à terme, sont généralement traitées de façon traditionnelle (règlement à l'amiable qui amène ultimement la famille de la victime à abandonner ses droits) au détriment de la victime.

76. L'appui de l'UNICEF au centre a été crucial pour la promotion de l'enregistrement à l'état civil et l'appui aux activités de protection de l'enfance, y compris la sensibilisation, le renforcement de la capacité des acteurs locaux, la gestion des dossiers et le réseau de protection des enfants. La clinique a aidé plus de 1 400 enfants non déclarés à s'enregistrer à l'état civil et à obtenir une preuve d'identité.

77. La clinique rencontre cependant plusieurs défis :

(a) Si la demande d'aide juridique est grande dans la région, en raison de la violence qui y prévaut, il est loin d'être certain que les services de la clinique juridique se poursuivront à l'avenir ;

(b) Le centre a une expertise et une portée limitée, sans parler de sa capacité à fournir des formations spécifiques aux divers enjeux auxquels elle répond, y compris la violence conjugale et sexuelle, l'enregistrement des naissances et la protection de l'enfance ;

(c) La protection de l'enfance est mal coordonnée entre les agences gouvernementales concernées.

Activités de santé communautaire à Nizahon

78. La délégation a rencontré des travailleurs communautaires de la santé, qui assurent une série intégrée de soins préventifs et curatifs, notamment contre la malaria, la diarrhée et la pneumonie, et qui font la promotion de bonnes pratiques, comme l'allaitement, le lavage des mains et l'utilisation de moustiquaires. Les témoignages des bénéficiaires de telles interventions de santé communautaire ont souligné la contribution de ces travailleurs aux soins et services offerts aux plus désavantagés, dans les zones où les services de santé sont les plus rares. En outre, l'utilisation de latrines, de même que l'engagement et l'appropriation des collectivités et de leurs dirigeants pour assainir leur environnement, figurent parmi les plus importants résultats de ces activités communautaires.

79. Enfin, l'histoire de ces mères dont les enfants ont reçu des certificats de naissance témoigne de l'importance des activités communautaires intégrées menées par l'UNICEF.

VI. Rôle de l'UNICEF dans la région et en Côte d'Ivoire

80. En 2009, l'UNICEF a conclu un accord de base pour sa coopération avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire. Le programme national a été renouvelé deux fois, à la fin de 2013 et à la fin de 2015. Ces renouvellements ont été sollicités par le gouvernement afin d'assurer la cohérence avec le Plan national de développement (2012-2015) et pour permettre la préparation du nouveau plan national (2016-2020) auquel on n'a mis la touche finale qu'en décembre 2015.

81. Le principal objectif du programme national de l'UNICEF en Côte d'Ivoire est d'aider le gouvernement et le peuple ivoirien à réaliser les droits de tous les enfants, de les aider à grandir en ayant un accès équitable aux soins de santé, à l'éducation et à la protection à chaque stade de leur vie, et de s'épanouir dans un milieu qui tient compte des préoccupations des enfants et des jeunes.

82. L'UNICEF en Côte d'Ivoire contribue à tous les résultats sectoriels de la survie et du développement de l'enfant (soins de santé primaires, nutrition, eau et assainissement), éducation de base et égalité entre les sexes (éducation préscolaire et primaire), VIH/SIDA et adolescents (axé sur la prévention de la transmission parent-enfant et entre adolescents) et protection de l'enfance (mise sur pied d'un système de protection de l'enfance, sensibilisation à la la protection contre la violence faite aux enfants et contre le travail des enfants, promotion de l'enregistrement des naissances), politiques sociales, planification, suivi et évaluation, et enfin, interventions transversales (communication pour le développement, communication, relations externes et sensibilisation, interventions auprès des jeunes et mobilisation sociale).

83. Le bureau national de l'UNICEF est à formuler le nouveau document de programme national de la Côte d'Ivoire pour la période 2017-2020 (soit quatre ans, plutôt que les cinq années habituelles du cycle de programmation, pour assurer la cohérence avec le Plan national de développement). Pour formuler le nouveau document de programme, on s'est appuyé sur une analyse de la situation des enfants en Côte d'Ivoire et sur la contribution de l'UNICEF au Plan-cadre des Nations unies pour le développement (2017-2020).

84. La délégation a noté le rôle stratégique joué par l'UNICEF en Côte d'Ivoire. Le bureau national a su atteindre ses résultats par une solide mise en œuvre des programmes en aval et en amont reposant sur des partenariats efficaces à l'échelle nationale et locale. Le rôle de l'UNICEF en Côte d'Ivoire change depuis la fin du conflit. L'UNICEF a désormais l'occasion d'intervenir au niveau de la sensibilisation pour influencer les plans de développement sectoriel et pour jouer un rôle plus stratégique.

85. La délégation a rencontré les gouverneurs des provinces et des districts, les responsables locaux et les intervenants techniques. À chaque occasion, la délégation a été impressionnée par les excellentes relations de travail qui unissent les membres du personnel de l'UNICEF et leurs homologues gouvernementaux, et par le dévouement des autorités à mobiliser les collectivités pour transposer à l'échelle les projets novateurs et porteurs de résultats.

VII. Observations et recommandations

Observations

86. La délégation aimerait souligner les efforts considérables consentis par l'UNICEF en Côte d'Ivoire pour organiser cette visite productive et intensive sur les principaux aspects du travail de l'agence et de ses partenaires. La délégation remercie tout particulièrement le personnel de l'UNICEF pour son engagement et son dévouement.

87. La délégation apprécie les liens que l'UNICEF a tissés avec le gouvernement à tous les échelons (national, régional, local). Elle est convaincue que l'UNICEF et le gouvernement sont déterminés à améliorer grandement la vie des enfants grâce à la sensibilisation, et à la formulation et mise en œuvre des grandes politiques du pays.

88. La délégation félicite l'UNICEF de son engagement envers ses partenaires, la société civile et les collectivités, preuve du pouvoir de l'agence de rassembler les acteurs pour influencer les politiques, lois et dépenses publiques au profit des femmes et des enfants les plus désavantagés.

89. La délégation est pleinement satisfaite des liens de travail efficaces entre la société civile et l'UNICEF. Elle a noté l'appréciation des représentants de la société civile pour l'appui technique et financier de l'UNICEF.

90. La délégation a remarqué l'excellent partenariat qui unit les agences, fonds et programmes de l'ONU, ainsi que leur capacité à profiter des synergies pour atteindre de meilleurs résultats, plus rentables, surtout pendant le processus de retrait de la mission de maintien de la paix.

91. La délégation apprécie l'accent important mis par l'UNICEF sur l'appropriation nationale, évidente tout au long de la visite. L'engagement solide de l'UNICEF envers ses partenaires, la société civile, les collectivités, les organisations religieuses et le secteur privé témoigne de la valeur ajoutée et de l'effet multiplicateur qui pourrait donner à l'UNICEF un rôle catalyseur pour rassembler les partenaires.

92. La délégation a noté le rôle positif joué par l'UNICEF en Côte d'Ivoire, et par extension, par toute l'équipe nationale des Nations Unies. Les acteurs onusiens doivent rester conscients du rôle central qu'ils jouent tandis que le pays se relève pays du conflit et s'assurer de maintenir le degré et la portée de leurs activités.

93. La délégation a constaté la mise en œuvre des programmes en aval et en amont grâce aux partenariats efficaces à l'échelle du pays et des districts. En amont, l'engagement de l'UNICEF envers les dirigeants était évident. En aval, la mise en œuvre reçoit des commentaires positifs de la part des bénéficiaires et des acteurs locaux, ce que la délégation a pu constater directement. La compétence et le dévouement du personnel des bureaux locaux de l'UNICEF ont également impressionné la délégation.

94. Les acteurs nationaux ont fourni à la délégation, à tous les échelons, de l'information complète sur l'impact crucial et les résultats positifs du travail de l'UNICEF, ne cessant de rappeler l'importance de ce travail pour améliorer la vie des enfants et des femmes.

95. Selon la délégation, les principaux défis qui confrontent la Côte d'Ivoire sont la consolidation de la paix et la cohésion sociale grâce à la réconciliation. Le pays doit aussi élargir substantiellement sa classe moyenne s'il veut atteindre le statut d'économie émergente, comme le souhaite le gouvernement.

Recommandations

96. L'UNICEF devrait continuer d'axer son travail sur la sensibilisation, notamment de l'opinion publique, de concert avec le gouvernement et d'autres partenaires, dans ses efforts pour placer les enfants ivoiriens au cœur du programme de tous les intervenants et s'assurer que le nouveau document de programme facilite une mise en œuvre cohérente.

97. On doit encourager l'UNICEF à continuer son travail de sensibilisation en amont, tout en poursuivant son travail sur le terrain, en appui au gouvernement et aux autres partenaires pour aider à traduire les politiques en services inclusifs de qualité en action à l'échelle locale.

98. La délégation prie instamment l'UNICEF, et par extension, le bureau national des Nations Unies, de continuer à livrer son appui selon l'approche « Unis dans l'action » en réponse aux aspirations du gouvernement et de chercher à fixer et à maintenir des normes de mise en œuvre des programmes.

99. L'UNICEF doit s'assurer de demeurer un interlocuteur efficace pour ses programmes et de maintenir un degré élevé d'appui public et gouvernemental à sa présence nationale.

100. L'UNICEF doit maintenir la présence de ses programmes, fournir des conseils sur la formulation des politiques et des lois, et appuyer les programmes qui assureront et augmenteront l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale de toutes les populations ivoiriennes concernées, réduisant ainsi les écarts entre enfants, surtout entre les filles et les garçons et entre les urbains et les ruraux.

101. La délégation prie instamment l'UNICEF d'aider le gouvernement en s'inspirant de l'expérience d'autres pays, en l'incitant à travailler davantage avec le secteur privé, notamment en matière de droits des enfants (y compris le travail des enfants), et de tâcher d'utiliser l'innovation et les technologies de communication si possible.

102. L'équipe des Nations Unies, y compris celle de l'UNICEF, doit se préparer à assumer son leadership pour assurer une transition réussie après le départ de l'ONUCI.

Annexe**Programme de la visite en Côte d'Ivoire des membres du Conseil d'administration de l'UNICEF du 4 au 8 avril 2016****Lundi 4 avril 2016****Abidjan**

- Rencontre avec l'équipe de gestion du bureau national de l'UNICEF
- Rencontre avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Résident coordonnateur des Nations Unies
- Rencontre avec le ministre des Affaires étrangères
- Rencontre avec la ministre du Plan et du Développement
- Rencontre avec la ministre de l'Éducation
- Réception à la mission économique néerlandaise en Côte d'Ivoire

Mardi 5 avril 2016**Odienné**

- Visite d'un centre de protection maternelle et infantile

Foula

- Visite d'un centre d'éducation et de développement de la petite enfance appuyé par l'UNICEF

Man

- Rencontre avec le gouverneur de Man
- Rencontre avec l'équipe locale des Nations Unies
- Dîner avec le gouverneur de Man et les autorités locales

Mercredi 6 avril 2016**Man**

- Visite à l'hôpital régional de Man

Guiglo

- Rencontre avec les autorités locales
- Visite à la clinique juridique
- Visite au centre régional de l'état civil

Nizahon

- Présentation des activités de santé communautaire

Jeudi 7 avril 2016**Abidjan**

- Visite de courtoisie au chef du cabinet de la Première Dame

- Rencontre avec la ministre de la Cohésion sociale
- Rencontre avec la ministre de l'Hygiène urbaine et de l'Assainissement
- Réception pour les principaux partenaires du gouvernement, de la communauté des donateurs et de la société civile

Vendredi 8 avril 2016

- Rencontre avec l'équipe nationale des Nations Unies
 - Rencontre avec le ministre de la Promotion de la jeunesse, de l'Emploi des jeunes et du Service civique
 - Rencontre avec la ministre de la Promotion de la femme, de la Famille et de la Protection de l'enfant
 - Rencontre avec le personnel du bureau national de l'UNICEF
 - Rencontre avec les partenaires de la société civile
 - Rencontre avec le Premier ministre
 - Conférence de presse
-